

# Le mot du Maire

Au nom de tout le conseil municipal Sylvie, Laëtitia, Philippe, Johan, Maryline, Frank, Serge, Dominique, Jacques, **Bonne et Heureuse année 2025.**

Ce 36ème bulletin municipal nous permet de garder un lien, de vous informer sur la vie de la commune, de vous transmettre des informations que vous pouvez consulter tout au long de l'année.

Le traditionnel rendez-vous des vœux du conseil municipal, le 04 janvier 2025, témoigne de l'importance de garder du lien social. Nous avons apprécié de nous revoir, discuter avec les nouveaux habitants qui ont choisi de venir vivre dans la commune.

Nous remercions notre adjointe administrative Aurélie DECHENE. Elle s'adapte constamment aux normes administratives, à différentes demandes d'état civil, de déclaration, aux exigences de la comptabilité, d'informations. Elle travaille sur trois communes : Murs, Cléré du Bois, Saint Médard. Cela complique sa tâche. Elle est employée et mise à disposition par la communauté de commune de Chatillon. Il est difficile de s'imaginer la rigueur, la diversité de son travail. Les loyers des locations sont depuis quatre ans honorés, grâce à sa perspicacité.

Le fonctionnement des mairies repose sur la compétence des secrétaires.

Nous remercions notre agent technique Dany FADEAU. Son travail varie selon les saisons. Il fait preuve de polyvalence pour répondre à toutes nos demandes.

## **Les travaux d'entretien des bâtiments de la commune continuent.**

- Les tommettes au sol de l'église sont posées.
- Les enduits de logement, de la mairie, de la salle des fêtes sont terminés.
- La porte fenêtrée et son volet, du logement à côté de la mairie, sont posés. Il reste un volet de fenêtrée.
- Les rideaux de la salle de fête sont posés.
- Des panneaux photovoltaïques sont posés sur la Mairie.
- Un défibrillateur a été acheté.
- Le four de la cuisine est remplacé.
- Les croix des chemins, restaurées l'année passée, ont été bénies par le père Soulis.

## **Pour l'année prochaine :**

- Les ampoules de l'éclairage public seront remplacées par des leds.
- Les peintures extérieurs et intérieurs de la salle des fêtes sont prévues.
- Une pompe à chaleur réversible doit remplacer le chauffage au gaz de la salle des fêtes et peut être de la Mairie.

Nous souhaitons continuer d'entretenir notre patrimoine pour que la commune reste agréable à vivre. Vous êtes invités à faire remonter vos observations pour avoir, ensemble, une vision globale de la commune.

Tous ces investissements se font au gré des subventions. Elles sont difficiles à obtenir. Nous savons qu'elles diminueront. Il faut penser à être plus autonome. C'est l'occasion de remercier le département, la région, l'état pour leur soutien financier.

La nation nous a demandé d'identifier des zones d'accélération des énergies renouvelables. L'acceptabilité de ces projets écarte l'éolien qui peut être remplacé par du photovoltaïque sur toiture et au sol. C'est une bonne occasion de participer à la transition énergétique. La France choisit de décentraliser la production. Cela permet à chacun de prendre parts aux investissements et d'en percevoir la rentabilité. La taxe IFR (Imposition Forfaitaire des Entreprises de Réseaux) est prélevée au profit des collectivités territoriale. Pour 1 mégawatt installé soit l'équivalent d'un hectare de panneaux photovoltaïques, c'est l'équivalent de 3500€ de taxe annuelle. Actuellement, 20 % revient aux communes, 50% à la communauté de commune, 30 % au département. Je suis témoin de la bonne gestion des finances de notre département. Savoir que l'ensemble de l'impôt sur les énergies renouvelable reste sur notre territoire, doit inciter chacun à la réflexion, à l'acceptabilité des projets et à ce moyen de financer nos territoires ruraux. C'est un travail collectif qui nécessite un propriétaire porteur du projet, un agriculteur, des investisseurs, une volonté politique. Il faut obtenir l'autorisation de se raccorder sur le réseau, une acceptabilité sociale, une compatibilité avec la production agricole ; on ne fait pas ce que l'on veut sur une terre agricole. Ces projets sont suffisamment encadrés. Nous pouvons y participer financièrement. Les acteurs locaux doivent en avoir la maîtrise. J'invite chacun à mesurer l'enjeu économique, sociétal, d'aménagement du territoire, de diversification pour l'agriculture, de ces investissements à long terme. Ils aideront les générations futures. L'instruction d'un projet demande entre 3 et 5 ans.

Un PLUI (Plan Local d'Urbanisation Intercommunal) est en cours d'instruction. Il détermine pour une durée de 10 ans la politique d'aménagement du territoire. Il sera signé au premier semestre 2025. Je vous encourage à participer aux prochaines réunions publiques.

L'année climatique avec plus de 1200mm, (presque le double des moyennes historiques), impacte l'activité agricole. Le revenu des agriculteurs subit des pertes importantes. Souhaitons que le climat s'améliore, que les agriculteurs puissent vivre dignement de leur travail.

Enfin, merci au comité des fêtes pour l'animation du village.

Merci à Pascale Kuhn pour l'animation des ateliers mémoire, tricot proposé par famille rurale et pour l'ouverture et la fermeture de l'église tous les jours.

Merci à Emilie Barral pour le jardin partagé.

Merci à Bernadette Jolis de proposer un atelier Tai Tchi-Kong (Tai-Chi/Qi-gong).

Merci à tous les bénévoles qui tissent du lien social. Le conseil gère la commune. Ce sont les habitants qui la font vivre.

Pour le conseil, Jacques CHARLOT.



## **CONSEIL MUNICIPAL**

Jacques CHARLOT Maire,  
Sylvie GALLIEN 1<sup>ère</sup> adjointe, Laëtitia GALLAND 2<sup>ème</sup> adjointe, Philippe SEVIN 3<sup>ème</sup> adjoint  
Johan CHAIGNON, Maryline GENET, Frank IVARS,  
Serge RIC, Dominique SEVIN

## **OUVERTURE DU SECRETARIAT DE MAIRIE**

Secrétaire :  
Aurélie DECHENE

Agent communal :  
Dany FADEAU

Horaires  
Mardi : 8 h 30 à 12 h 30  
Mercredi semaine impaire 8 h30 -12 h 30  
Jeudi : 8 h 30 à 12 h 30

Tél : 02.54.38.77.42 E-mail : mairie.murs@wanadoo.fr

# Etat Civil



## Décès

Jeannette BERTHELOT  
Henriette VESVRE  
Jean BERTHELOT  
Anne-Marie MARTEAU

26 janvier  
05 février  
04 avril  
13 décembre



## Naissances

Antoine LAVERGNE

09 avril

# Liste des membres des commissions

## COMMISSIONS COMMUNALES

### **COMMISSION d'APPELS d'OFFRES :**

Jacques CHARLOT Maire,  
Sylvie GALLIEN, Philippe SEVIN, Serge RIC titulaires  
Laëtitia GALLAND, Maryline GENET, Johan CHAIGNON suppléants

### **COMMISSION COMMUNALE des IMPÔTS DIRECTS :**

#### Titulaires :

Y. GUDIN, M. JUBAULT, C. BARDOU, P. ROGER, G. BOUFFETEAU, JP MODDE, S. CAMUS,  
JC BLANCHARD, JP PAITRAULT, S. MARTIN, PH. VESVRES, M. MONSALIER

#### Suppléants :

D. GUDIN, J. VERHELST, V. ROGER, F. PAITRAULT, M.O. PILORGE, P. BROUARD,  
M. RIC, P. VESVRES, D. CAMUS, J.F. DUGUET, N. MARCHAIS

### **COMMISSION des FINANCES :**

Jacques CHARLOT, Sylvie GALLIEN, Laëtitia GALLAND, Philippe SEVIN, Johan CHAIGNON,  
Maryline GENET, Frank IVARS, Serge RIC, Dominique SEVIN

### **COMMISSION des BÂTIMENTS COMMUNAUX :**

Jacques CHARLOT, Philippe SEVIN, Johan CHAIGNON, Frank IVARS, Serge RIC

### **COMMISSION des CHEMINS et VOIRIE :**

Jacques CHARLOT, Sylvie GALLIEN, Laëtitia GALLAND, Philippe SEVIN, Johan CHAIGNON,  
Maryline GENET, Frank IVARS, Serge RIC, Dominique SEVIN

### **COMMISSION des ÉCOLES de CHÂTILLON :**

Laëtitia GALLAND, Maryline GENET  
Suppléantes : Sylvie GALLIEN, Dominique SEVIN

### **COMMISSION de CONTROLE de la LISTE ELECTORALE :**

Maryline GENET

### **COMMISSION du BULLETIN MUNICIPAL :**

Sylvie GALLIEN, Laëtitia GALLAND, Maryline GENET, Dominique SEVIN

# *Conseillers municipaux délégués* *Dans les organismes extérieurs*

## **SYNDICAT des EAUX de CLION :**

Johan CHAIGNON, Frank IVARS titulaires  
Maryline GENET, Sylvie GALLIEN suppléantes

## **PAYS de VALENCAY en BERRY :**

Jacques CHARLOT, Sylvie GALLIEN titulaires  
Laëtitia GALLAND, Philippe SEVIN suppléants.

## **SYNDICAT DEPARTEMENTAL D'ENERGIE DE L'INDRE :**

Jacques CHARLOT

## **SYNDICAT DE GESTION DE L'ASSAINISSEMENT AUTONOME DANS L'INDRE :**

Serge RIC titulaire, Laëtitia GALLAND suppléante

## **SIVOM de CHÂTILLON :**

Laëtitia GALLAND, Maryline GENET.

## **CENTRE NATIONAL d'ACTION SOCIALE des SALARIÉS :**

Dominique SEVIN

## **CANTINE SCOLAIRE de CHÂTILLON :**

Laëtitia GALLAND, Maryline GENET

## **CORRESPONDANT DEFENSE :**

Johan CHAIGNON

## **COMMUNAUTE DE COMMUNES DU CHATILLONNAIS EN BERRY**

Titulaire : Jacques CHARLOT

Suppléant : Sylvie GALLIEN

# Le Conseil Municipal

## ➤ 08 avril 2024

- ❖ Affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2023
- ❖ Vote des taux d'imposition 2024
- ❖ Vote du budget 2024
- ❖ Mise à jour du RIFSEEP (Régime Indemnitaire tenant compte des Fonctions, des Sujétions, de l'Expertise et de l'Engagement des Professionnels)
- ❖ Participation aux frais de scolarité es écoles publiques et privées de Châtillon et Clion : 3 311,35 €
- ❖ Participation au Fonds d'aide aux jeunes : 5,69 €
- ❖ Participation au Fonds de solidarité logement : 94,42 €
- ❖ Demande de devis et de subvention pour l'installation d'une pompe à chaleur et de l'isolation intérieur ou extérieur de la salle des fêtes
- ❖ Rendez-vous sera pris entre la locataire du logement à côté de la mairie et l'artisan pour la pose de la porte fenêtre et des volets.
- ❖ Préparation du bureau de vote pour les élections du 09 juin
- ❖ Mutualisation de la secrétaire de mairie. Elle sera embauchée par la Communauté de Communes du Châtillonnais en Berry et travaillera sur 3 communes : Murs, Cléré du Bois et Saint Médard.
- ❖ FAR 2024 – rideaux de la salle des fêtes : le montant de la subvention sera de 11 500 € soit 47,54 %
- ❖ Fondation du patrimoine : après clôture le montant versé à la commune est de 25 742,80 €

## ➤ 23 mai 2024

- ❖ Redevance Enedis 2023 : occupation du domaine public communal par les ouvrages de transport et de distribution d'électricité 239 €
- ❖ Redevance Orange 2023 et 2024 soit la somme de 907 €
- ❖ Rapport de la CLECT
- ❖ Mise à disposition d'un agent administratif au sein de la commune. Cette convention prendra effet le 1<sup>er</sup> juin.
- ❖ L'association la LYRE CLIONNAISE demande une subvention pour les enfants habitants la commune. Le conseil décide d'accorder 150 € par enfant soit un montant de 600 €
- ❖ Etude de faisabilité pour des projets photovoltaïques
- ❖ Demande de devis pour les peintures de la salle des fêtes et de la mairie.
- ❖ Mr le Maire informe que la porte du cimetière sera poncée et repeinte.

### ➤ 03 septembre

- ❖ FAR 2025 : Peinture intérieur et extérieur de la salle des fêtes 16 684,10 € HT
  - Subvention FAR 80 % 13 347,28 €
  - Autofinancement 20 % 3 336,82 €
- ❖ Plan de financement de la pompe à chaleur et modification éclairage et radiateurs de la salle des fêtes : 22 970,19 € HT
  - Subvention Fonds Vert 80 % 18 376,15 €
  - Autofinancement 20 % 4 594,04 €
- ❖ Demande de participation financière à la classe de neige école Henri Cosnier Châtillon, 2 enfants sont concernés. Une aide de 200 € par enfant est accordée.
- ❖ Demande de participation financière séances de poney école Maurice Boulay Clion, 1 enfant est concerné. Une aide de 20 € est accordée.
- ❖ Plan financement pompe à chaleur salle du conseil et mairie 9 398,27 € H.T.
  - DETR et/ou DSIL et/ou Fonds Vert 80 % 6 265,51 €
  - Autofinancement 20 % 3 132,76 €
- ❖ Avis d'enquête publique unité de méthanisation Saint-Genou : le conseil émet un avis favorable à ce projet.
- ❖ PLUI (Plan Local d'Urbanisme Intercommunal) Le conseil devra déterminer une cartographie qui sera intégrée dans le PLUI
- ❖ Projet d'achat de différentes parcelles
- ❖ Panneaux transports scolaires situé route de Paulnay sera déplacé et installé au niveau de l'abri de bus
- ❖ Défibrillateur : Mr le Maire informe le conseil municipal que Groupama prend en charge 250 € du coût de celui-ci
- ❖ Bénédiction des croix : Les croix ont été posées et une bénédiction aura lieu ultérieurement
- ❖ Repas des aînés le 11 novembre

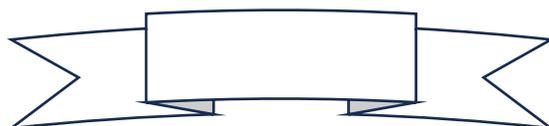
### ➤ 02 décembre

- ❖ Le conseil municipal décide d'adhérer au contrat groupe d'assurance statuaire (Groupama Centre Atlantique) proposé par le centre de gestion dans le cadre de ses missions additionnelles.
- ❖ Cantine scolaire école de Clion : 1 enfant est concerné. La participation s'élèvera à 115,20 €
- ❖ Approbation du rapport annuel du Syndicat Intercommunal des Eaux de Clion
- ❖ Etude devis installation système de vidéo protection : le conseil municipal refuse l'installation de ce système
- ❖ Approbation du devis de la location du photocopieur
- ❖ Extension du périmètre du syndicat des eaux de la région de Clion pour l'eau potable et sa prise de compétence assainissement – prise de compétence de l'assainissement collectif à la carte : le conseil approuve cette décision
- ❖ Avis sur les ZAER (Zone d'Accélération des Energies Renouvelables) : Le conseil municipal décide d'inscrire en ZAER toutes les parcelles de la commune pour toutes les énergies renouvelables suivantes : biomasse bois énergie, biogaz, géothermie,

- solaire thermique, solaire photovoltaïque et hydraulique
- ❖ Achat d'une parcelle mise en vente par Mr Dimitri MICHEL et Mme Pauline MOREAU pour un montant de 600 €
  - ❖ Le conseil municipal décide de changer de locataire pour la parcelle de l'antenne relais
  - ❖ Colis de Noël : Préparation de corbeilles par Saveurs Lochoises
  - ❖ Bulletin municipal
  - ❖ Vœux du Maire le 04 janvier à 15 H
  - ❖ Eclairage publique : subventions accordées les travaux démarreront en 2025



Ravalement des murs d'un logement et de la mairie



### TARIFICATIONS CIMETIÈRE

Concession de 2 m<sup>2</sup> :

- 30 ans : 100 €
- 50 ans : 140 €

Colombarium :

- 15 ans : 300 €
- 30 ans : 500 €

Cavurne :

- 30 ans : 60 €
- 50 ans : 80 €

Jardin du souvenir :

- Dispersion des cendres : 30 €

# Travaux – Investissements 2024

## **Travaux-Investissements**

Peinture cuisine	3774€ HT. Pas de subvention.
Tomettes église fin des travaux.	
Cout total travaux église.	82104€ HT. (Sub + Dons). 69410€. (84%).
Enduits murs logement N°4 + Mairie+ salle des fêtes.	18230€ HT. (Far 2023). 14584€. (80%).
Changement porte fenêtre + volet logement N°4.	(En cours de réalisation).
Rideaux salle des fêtes.	23173€ TTC. Far 2024. 11500€. (50%).
Panneaux photovoltaïques.	14611€ HT. (Aide de l'état en attente).
Défibrillateur.	1719€ HT. Subvention Groupama 250€.
Four.	3323€ HT. Pas de subvention.

## **Travaux prévus en 2025.**

Eclairage public. Changement ampoules par des Leeds.  
Peinture salle des fêtes intérieur extérieur.

## **Projets. Boîtes à idées.**

Pompe à chaleur salle des fêtes et Mairie.  
Ralentisseurs.  
Vidéo protection. Alarmes.  
Remplacements matériels.



Rideaux salle des fêtes



## Hommage à Madame Anne-Marie MARTEAU

Les membres du conseil municipal rendent hommage à Madame Anne-Marie Marteau décédée le 13 décembre à 93 ans.

Anne Marie a occupé le poste de 1<sup>er</sup> adjoint de 1983 à 1989.

Elle devient ensuite maire en 1989 à 2001.

Très attachée à la commune, avec son équipe, elle a initié de nombreux travaux dans la mairie, la salle des fêtes, l'église, l'entretien de la commune.

Anne Marie était très proche des habitants de la commune. Ils appréciaient sa disponibilité. Elle participait, soutenait et encourageait la vie associative.

Elle a transmis le sens des responsabilités communal à son époux Jean Jacques qui fut conseiller municipal et à son fils Michel qui fut maire.

Nous sommes très reconnaissants pour son engagement et sa fidélité à la commune.



# Murs Infos....



SALLE DES FÊTES

	Habitants de la commune		Habitants ou associations hors commune	
	Petite salle	Grande salle	Petite salle	Grande salle
<b>Location 1 jour</b>	70,00 €	100,00 €	100,00 €	150,00 €
<b>Location 2 jours</b>	90,00 €	120,00 €	120,00 €	180,00 €
<b>Jour supplémentaire</b>	30,00 €	35,00 €	30,00 €	35,00 €
<b>Vin d'honneur</b>	25,00 €	50,00 €	30,00 €	60,00 €
<b>Réunion hebdo. Association CdC</b>			15 € par séance	
<b>Chauffage par jour</b>	20,00 €	35,00 €	20,00 €	35,00 €
<b>Chauffage vin d'honneur/réunion</b>	15,00 €	25,00 €	15,00 €	25,00 €
<b>Location couverts</b>	0,50 €		0,50 €	
<b>Location verres pour vin d'honneur</b>	0,20 €		0,20 €	

*Un chèque caution principale de 200 € ainsi qu'un chèque de caution ménage de 100 € pour la petite salle, 150 € pour la grande salle et une attestation d'assurance vous seront demandés lors de la réservation. Gratuité de la salle pour les associations de la commune.*



## VOS BOUT'CHOU

### **Le multi-accueil « Les petits Ecureuils »**

La structure accueille des enfants de 0 à 3 ans de 7h15 à 18h30. De nombreuses activités sont proposées peinture, puzzle, motricité, pâte à modeler... mais aussi visite chez les pompiers, dans des fermes, à la bibliothèque et au jardin public. Douze enfants sont accueillis actuellement sous la direction de Marina Crépin assistée de Carla, Clémence et Sylvie. Mme Sylvie Turpin a pris sa retraite après 15 ans de service auprès des tous petits. Nous lui souhaitons une bonne retraite.

Contact : Marina Crépin, directrice, 1 rue Edouard Branly 36700 CHATILLON SUR INDRE

Tél : 02.54.38.86.48, mail : [lespetitsecureuils@orange.fr](mailto:lespetitsecureuils@orange.fr)

### **Relais Petite Enfance (REP)**

C'est un lieu public et gratuit dédié à l'accueil du jeune enfant. C'est un lieu d'information, de rencontre et d'échange, il s'adresse à la fois aux parents et aux professionnels de l'accueil individuel. La permanence est assurée par Béatrice Prévost le mardi, jeudi et vendredi matin. Le jeudi les assistantes maternelles et les enfants viennent au centre passer un moment ensemble.

Contact : Béatrice Prévost, 1 rue Edouard Branly 36700 CHATILLON-sur-INDRE

Tél : 02.54.38.99.85 ou 06.79.64.72.85

### **Centre de Loisirs de Châtillon-sur-Indre**

L'accueil de loisirs a déménagé, quittant la maison des associations pour rejoindre l'ancienne école Jules Ferry. Il est ouvert de 7h30 à 18h30. Ce nouvel établissement permet aux enfants de prendre leur repas sur place.

Le centre de loisirs accueille les enfants de 3 à 11 ans tous les mercredis en période scolaire en journée ou demi-journée.

Pendant les vacances scolaires le centre accueille des enfants de 3 à 14 ans voire- même 15 ou 16 ans lors de séjours ados organisés l'été.

Contact : Pierre-Yves Barral, 1 rue Edouard Branly 36700 CHATILLON-sur-INDRE

Tél : 06.30.02.04.95, mail : [alsh.chatillon@orange.fr](mailto:alsh.chatillon@orange.fr)



## LA SCOLARITÉ

Répartition des 11 enfants scolarisés de la maternelle au collège (année scolaire 2024/2025) :

École maternelle Saint Joseph Châtillon	1
École maternelle Clion sur Indre	1
École primaire Henri Cosnier Châtillon	4
Collège Joliot Curie à Châtillon	5

## RECONNAISSANCE DE LA COMMUNE À SES AÎNÉS

Cette année la municipalité a eu le plaisir de partager avec les personnes de plus de 65 ans, le personnel communal et le conseil municipal le traditionnel banquet le 11 novembre.

A la fin de l'année un colis a été offert par la municipalité aux personnes âgées de 75 ans et plus.





## BÉNÉDICTION DES CROIX



Deux croix en bois ont été rénové. Une se trouve au croisement de la route Châtillon, Villiers, Clion et Murs et l'autre sur la route du Préfédon (derrière la ferme « Les Granges »). La bénédiction par le Père Souly a eu lieu le samedi 28 septembre en présence des murois



## COURSE CYLCISTE

En mars dernier l'union cycliste de Martizay a organisé une course qui est passée par notre commune. En 2025, celle-ci aura lieu le 8 mars, nous avons besoin de signaleurs, si vous êtes intéressés veuillez-vous inscrire à la mairie.



## DÉFIBRILLATEUR

Chaque année en France ce sont plusieurs dizaines de milliers de personnes qui sont victimes de crises cardiaques, et pour éviter le pire il existe des solutions efficaces, notamment l'utilisation dans les premiers instants d'un défibrillateur automatisé externe. Ce dispositif médical permet de réanimer une personne victime d'une crise cardiaque.

La commune vient de se doter et d'en installer un sous le préau de la salle des fêtes : donc sous abri mais en accès totalement libre pour la population. Toujours en état de fonctionnement, son accès est bien entendu libre.



## GÎTES - CHAMBRES D'HÔTES - SÉMINAIRES

- Mr BRICAU et Mme MALJEAN « Clos de La Richaudière » à Murs Tél : 06.28.30.57.90 [www.closdelarichaudiere.com](http://www.closdelarichaudiere.com)
- Château d'Allogny « Allogny » à Murs Tél : 02.54.28.62.22 [www.chateaudallogny.fr](http://www.chateaudallogny.fr)
- Mr Mme Philippe ROGER , gîte de France « La maison du Renard » Tél : 02.42.00.12.36
- « Le Truc Bidule » à Murs Tél : 06.21.02.67.83 e-mail : [letrucbidule36@gmail.com](mailto:letrucbidule36@gmail.com)





## TAÏ CHI

Des séances de **Tai chi** et Qi gong à Murs !

Au cours de cet été 2024, nous nous sommes retrouvées régulièrement sur le terrain de boules, en petit groupe d'une dizaine de personnes de Murs et ses environs, pour découvrir et pratiquer le taï chi, dans la convivialité et la détente.

Le Taï chi est un art martial chinois qui consiste à réaliser des enchaînements de mouvements lents synchronisés à la respiration. Ses bienfaits pour le corps et le psychisme sont reconnus, et aussi sa formidable action positive sur la mémoire, la concentration et l'équilibre de tous, particulièrement pour les seniors. Le Qi gong, souvent associé au taï chi, se pratique sans déplacement, en postures et mouvements successifs. Il fait partie intégrante de la médecine chinoise pour ses effets sur la santé physique et mentale.

Tous les adultes, hommes ou femmes, (mais il ne vous a pas échappé que j'ai employé le féminin ci-dessus, on n'a pas vu les messieurs !) peuvent le pratiquer, nul besoin d'être sportif, il n'y a aucun risque de se blesser.

Je compte recommencer à proposer ces séances bénévolement quand le temps le permettra, en tout cas cet été. (Pas de cotisation, pas besoin de vêtement spécial, il suffit d'être bien chaussé), Venez comme vous êtes, avec votre bonne humeur, et l'envie d'améliorer votre bien-être et de partager ces moments).

Je vous contacterai dès que je serai en capacité de reprendre quelques séances ponctuelles ou régulières, et n'hésitez pas à amener vos ami(e)s !

Bernadette





## JARDIN PARTAGÉ

Une année s'est écoulée, le jardin partagé a plutôt bien fonctionné, avec de petites récoltes de fraises, tomates, courgettes, haricots... mais surtout des échanges et partages de plants, de connaissances entre voisins.



Il est aussi agréable de se balader dans les allées fleuries et entre les herbes aromatiques.

On espère que d'autres habitants se joignent à nous pour alimenter et entretenir ce jardin et ainsi partager des moments ensemble.

Merci à Pascale, Sylvie, Éric, Jacques et Pierre-Yves. Mais également à Janny Blanc pour le don de plants.

Un apéro partagé est prévu le vendredi 21 Mars à 19h afin d'organiser l'année, ouvert à tous les habitants de Murs désireux de découvrir et participer à ce projet.



Contact et renseignements : Emilie Allard, 3 Rue de l'Orée de la Brenne, MURS. 06 74 71 20 22



## ORDURES MÉNAGÈRES

Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2024, la communauté de communes a mis en place le tri à la source des biodéchets. Tous les ménages et les professionnels ne doivent plus déposer les déchets dégradables naturellement par des micro-organismes vivants dans les sacs noirs.

Dans vos composteurs, vous pouvez mettre les épluchures et restes de fruits et légumes, les restes de repas, le marc de café et les filtres, les sachets de thé biodégradables et les coquilles d'œufs broyées. A contrario, ne pas mettre les viandes et poissons crus ou cuits, les fruits de mer, les produits laitiers, les matières grasses.

Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2024, la communauté de communes a étendu les consignes de tri à tous les emballages plastiques.

Tous les emballages se trient et tous les papiers se recyclent. Les recettes des reventes des déchets issus du tri permettent de réduire le coût de traitement de déchets.

**Vous devez déposer dans le SAC JAUNE** tous les emballages : emballages en métal, cartonnés, briques alimentaires, emballages en plastique et les petits emballages en métal sans exception. Les emballages sont à déposer en vrac, aplatis dans le sac jaune, sans les imbriquer. Inutile de les laver, il suffit de bien les vider.

**NE PAS METTRE LES CARTONS** dans les sacs jaunes, ni dans les bacs jaunes, ni au pieds des bacs. Il est impératif de les déposer à la déchèterie pour qu'ils soient valorisés.

### Liste des points de regroupement de la commune :

- Croisement route de Mézières/route de l'Estrac
- Croisement route du Blanc/route de l'Estrac (commun avec Chatillon)
- La Côte
- Aire de Tournebride, route du Blanc (commun avec Cléré du Bois)
- Dans le bourg : Route de Paulnay sur le terrain de la commune et sur le parking en bas de l'église.

**Distribution des sacs jaunes le mardi 21 janvier de 9h à 12h. Pensez à prendre votre carte de déchèterie pour la faire tamponner. Si toutefois vous ne pouvez pas venir cette journée-là, les sacs sont disponibles en mairie aux heures d'ouverture.**

### Horaire ouverture déchetterie :

	Basse saison (01/10 au 31/03)	Haute saison (01/04 au 30/09)
Lundi	13 h – 17 h	13 h – 17 h 30
Mercredi	13 h – 17 h	13 h – 17 h 30
Samedi	8 h – 12 h 30 et 13 h 30 – 17 h	8 h - 17 h

**COMMUNAUTE DE COMMUNES Service des déchets ménagers**  
**1 rue Maurice Davailon 36700 CHATILLON SUR INDRE**  
**Tél : 02 54 39 01 16 – Email : dechetsmenagers@chatillonnais-en-berry.fr**

# Calendrier manifestations



Marche du 1<sup>er</sup> mai

<b>Jeux de société</b>	Après midi jeux	Comité des fêtes	15 mars
<b>Randonnée pédestre</b>	2 parcours	Comité des fêtes	1 <sup>er</sup> mai
<b>Commémoration du 08 mai 1945</b>	Dépôt de gerbe + vin d'honneur	Municipalité	08 mai
<b>Feu d'artifice</b>	Fanfare, retraite aux flambeaux, feu d'artifice, buvette	Comité des fêtes	04 juil
<b>Fête nationale</b>	Dépôt de gerbe + vin d'honneur	Municipalité	14 juil
<b>Concours de belote</b>		Comité des fêtes	18 oct
<b>Commémoration du 11 novembre 1918 Banquet</b>	Dépôt de gerbe + vin d'honneur Banquet à Murs pour les personnes de + 65 ans, le personnel communal et la municipalité	Municipalité	11 nov
<b>Arbre de Noël</b>	Cadeaux aux enfants, spectacle, goûter	Comité des fêtes	07 déc
<b>Vœux du Maire</b>	Discours, vin d'honneur, prix du concours des maisons fleuries, galette	Municipalité	jan



Commémoration du 11 novembre



Merci à Pascale pour les doudous en crochet



## Le Comité des Fêtes



Les membres du comité des fêtes vous présentent leurs meilleurs vœux pour l'année 2025.

Cette année le bureau a été renouvelé.

Présidente : Pascale KUHN

Secrétaire-Trésorière : Sylvie GALLIEN

Membres : Laëtitia GALLAND, Serge RIC, Jacques CHARLOT, Stéphane MARTIN, Emilie TURPIN, Eric GALLIEN

En 2024 le Comité des fêtes a organisé 3 manifestations :

- 1<sup>er</sup> mai : randonnée pédestre, le moment temps n'a pas découragé les 25 participants
- 5 juillet : défilé aux lampions dans les rues du village, feu d'artifice et buvette
- 8 décembre : Arbre de Noël avec le spectacle de marionnettes de la Compagnie Grain de Trimalice, distribution des cadeaux par le Père Noël et goûter

Pour 2025, nous prévoyons :

- 15 mars : après-midi jeux de société
- 1<sup>er</sup> mai : randonnée pédestre
- 4 juillet : défilé aux lampions et feu d'artifice
- 18 octobre : concours de belote (à confirmer)
- 7 décembre : arbre de Noël

Nous sommes à l'écoute de vos suggestions

Nous remercions les personnes présentes et celles qui s'investissent dans l'organisation de ces manifestations.

Bonne année à tous  
Le comité des fêtes



L'année 2025 se présente à nous... et déjà un quart de siècle !!

Tous les membres de l'Association Familles Rurales de MURS, vous souhaitent une belle et heureuse année, vœux de bonheur, partage, paix et tout particulièrement la santé à chacun d'entre vous et ceux qui vous entourent.

Nous aurons une pensée pour Madame Anne-Marie MARTEAU, qui nous a quittés quelques jours avant Noël. Elle a été maire de Murs de 1989 à 2001 et Madame Jeannette BERTHELOT, membres très assidus de notre association.

Notre atelier mémoire « Méli-Mélo » s'est réuni chaque 2<sup>ème</sup> mardi après-midi de chaque mois et l'atelier « tricot et crochet, jeux de société » se retrouve tous les 4èmes mardis de chaque mois. Ces rencontres se déroulent salle du conseil à la mairie de Murs.

Nous remercions chaleureusement M. Le Maire.

Fin juin, nous nous sommes retrouvés pour un repas convivial au « GAB » à Lingé.

L'apéritif était offert par l'association. Nous avons passé un très agréable moment convivial.

Le 26 novembre 2024, réunion sur l'aromathérapie, après un exposé fort intéressant présenté par Madame Laëticia MARIE, aromathérapeute diplômée, sur l'utilisation et les bienfaits des huiles essentielles à adapter selon nos besoins, elle nous met en garde aussi sur les contre-indications en fonction de la pathologie de chaque individu (diabète, arythmie etc...)

Nous formons un petit groupe bien sympathique et déterminé à poursuivre nos séances.

Une assemblée générale sera programmée au cours du 1<sup>er</sup> trimestre 2025, venez nombreux...

Une invitation vous sera adressée par courriel via la mairie.

Si vous désirez rejoindre l'association, nous vous accueillerons avec grand plaisir dans une ambiance ludique et conviviale.

### **INFOS : Familles Rurales c'est aussi à Châtillon**

Le Service maintien à domicile : contact 02.54.39.35.79 à Martizay, permanences à Châtillon lundi et mercredi, 10 rue Alain Fournier.

La structure petite enfance « crèche les petits écureuils » 1 rue Edouard Branly 02.54.38.86.48 et le Relais Petite Enfance (RPE) 02.54.38.99.85

*Famille Rurale est une association nationale reconnue d'utilité publique. Elle agit en faveur des familles sur tout le territoire, en milieu rural et périurbain.*

Pour le bureau, Yvette GUDIN



## SIVOM de Châtillon-sur-Indre

**Président : Monsieur Jean-Louis RICHARD**

Chers Parents d'élèves, Chers Elus membres du comité, chers tous.

La Région finance toujours le ramassage des scolaires dans notre secteur. Cela permet à chacun d'être transporté et de se rendre dans son établissement respectif (Ecole Henri Cosnier, Ecole Saint-Joseph et Collège Joliot Curie).

Suite à la demande de parents ou de certaines communes, nous avons modifié des circuits en supprimant et en ajoutant des arrêts. Quelques exemples exemple, sur le circuit 034-01, un arrêt à Vignolles sur la commune de Châtillon a été créé. Sur le circuit 034-03, à Azay le Ferron, l'arrêt la Boussée a été supprimé et un arrêt à la Cordasserie a été créé ; sur le circuit 034-04, un arrêt à la Caillonnière à Paulnay a également été créé.

Pour les inscriptions aux transports scolaires et pour l'organisation des circuits, nous travaillons en étroite collaboration avec la Région qui reste décisionnaire.

Je rappelle que la présence de chacun des élus reste indispensable pour l'efficacité de nos réunions.

### **Le minibus 9 places :**

Le SIVOM est propriétaire d'un véhicule 9 places. Pour la saison 2024, celui-ci a été loué 16 fois dont 8 à des associations et 8 à des particuliers. Il a parcouru 7 629 kms.

Pour ceux qui le souhaitent, n'hésitez pas à prendre contact au 02.54.38.99.70.

Tarif location du minibus en 2024 : 0,25 €/km parcouru Frais de carburant non inclus.

Nous remercions les nouveaux annonceurs ainsi que les anciens de leur confiance. Des places publicitaires restent disponibles pour tous les professionnels qui souhaiteraient en bénéficier.

Je remercie toute l'équipe de la région, les transports Moreau 36 et notre équipe administrative, pour le travail effectué tout au long de l'année.

Bonnes fêtes de fin d'année à tous et une bonne année 2025

SIVOM à la Carte de Châtillon-sur-Indre  
1 Rue Maurice Davailon 36700 Châtillon-sur-Indre  
Tél: 02.54.38.99.70 - mail : [sivom@chatillonnais-en-berry.fr](mailto:sivom@chatillonnais-en-berry.fr)



# Syndicat des eaux de Clion

Bonjour à toutes et à tous,

En écrivant ces quelques lignes à l'heure du bilan de l'année 2024, je me disais que les missions de vos élus de proximité devenaient vraiment toujours plus difficiles.

Effectivement vous voyez tous les jours que l'équilibre financier est mis en péril par les différentes hausses d'à peu près tout ce que vous consommez.

C'est aussi le cas de notre structure syndicale.

Nous avons peu de solutions pour varier nos ressources et nos dépenses augmentent sans cesse sous la bienveillance de notre système : hausse des abonnements de l'électricité, des coûts de maintenances des logiciels, obsolescence programmée de nos systèmes de surveillance des ouvrages et réseaux, des coûts de remplacement des canalisations, des pièces nécessaires au bon fonctionnement général, obligation de participation ou encore travaux de réfection de pont sans contrepartie financière.

La conclusion que j'en tire est de ne rien attendre et de faire le mieux possible.

Le projet de bâtiment sera basé sur cette idée, en faisant en sorte que la production électrique puisse à terme nous donner un peu de marge de sécurité sans que les finances soient plombées par l'investissement global, le temps du remboursement de la partie empruntée.

Sur le regroupement ou plutôt l'adhésion au SIE, Palluau-sur-Indre a décidé de ne pas nous rejoindre au 1<sup>er</sup> janvier 2025 pour différentes raisons. Mais Saint-Genou va bien intégrer le Syndicat à cette date.

Pas de changements profonds pour l'année à venir ou nous allons intégrer le nouveau fontainier en la personne d'Eric Bonneau, qui sera en charge du secteur qu'il gérait à Saint-Genou et nous apportera son expérience et expertise de chef d'équipe jusqu'à sa retraite.

L'année à venir sera celle de la construction du nouveau bâtiment et de stabiliser le fonctionnement global du SIE.

Vous avez pu lire les nombreux articles sur le futur prix de l'eau...

Nous savons à quoi nous attendre et le mille-feuilles administratif nous complique également bien le quotidien puisque nous sommes champions pour rendre compliqué ce qui ne l'est pas forcément au départ.

Je garde malgré tout confiance dans ce que nous sommes en train de construire et j'en profite pour remercier monsieur le Maire de Saint-Genou, Roger Chevreton, avec qui j'ai passé beaucoup de temps et énormément échangé pour essayer de faire avancer les choses du mieux possible.

Merci également au personnel sollicité.

J'en termine en vous souhaitant de bonnes fêtes de fin d'année ainsi qu'une heureuse année 2025.

Le Président, Jérôme Boislaigue.

**SYNDICAT INTERCOMMUNAL DES EAUX DE LA REGION DE CLION-SUR-INDRE**

**MAIRIE – 2 PLACE DE LA MAIRIE**

**36700 CLION-SUR-INDRE**

**SIRET : 253 600 316 000 17 – CODE APE : 410Z**

**TEL : 02.54.38.65.38 E-mail : [contact@sieclion.fr](mailto:contact@sieclion.fr)**

**Secrétariat ouvert lundi et jeudi de 9 h 00 à 12h00 et de 14h00 à 17h**

**Vendredi matin de 9h00 à 12h00**

**TARIFICATION H.T. APPLICABLE À PARTIR DU 1<sup>er</sup> JANVIER 2025 AUX  
USAGERS DE L'EAU POTABLE DISTRIBUEE PAR LE RESEAU SYNDICAL**

	<u>Annuel</u> H.T.	<u>Annuel</u> T.T.C.	<u>Semestriel</u> T.T.C.
<b><u>ABONNEMENT COMPTEUR</u></b>	92,00 €	97,06 €	48,53 €
<b><u>ABONNEMENT COMPTEUR JARDIN</u></b>	63,50 €	66,99 €	33,50 €
<b><u>ABONNEMENT COMPTEUR MAISON FERMÉE</u></b> pour travaux ou succession ou changement de locataire	63,50 €	66,99 €	33,50 €
<b><u>PRIX DE L'EAU POTABLE à usage domestique</u></b>	m <sup>3</sup> consommé	H.T. 1,44 €	T.T.C. 1,47 €
<b><u>PRIX DE L'EAU POTABLE à usage non domestique</u></b> si consommation annuelle supérieure à 1 000 m <sup>3</sup>	m <sup>3</sup> consommé	1,12 €	1,18 €

**Nouvelles redevances de l'Agence de l'Eau Loire-Bretagne à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2025**  
Les tarifs de ces redevances sont encore à confirmer

**REDEVANCE SUR CONSOMMATION D'EAU POTABLE**

Reversée à l'Agence de l'Eau Loire-Bretagne sur les mètres cubes consommés

0,33 €	0,35 €
0,02 €	0,02 €

**REDEVANCE PERFORMANCE DES RESEAUX D'EAU POTABLE**

Reversée à l'Agence de l'Eau Loire-Bretagne sur les mètres cubes consommés

Taux de T.V.A. appliqué : 5,50 %

**OUVERTURE & FERMETURE DE COMPTEUR**

	H.T.	T.T.C.
<b><u>OUVERTURE</u></b>	63,00 €	69,30 €
<b><u>FERMETURE</u></b>	100,00 €	110,00 €

Taux de T.V.A. appliqué : 10 %

**BRANCHEMENTS NEUFS**

	H.T.	T.T.C.
<b><u>COMPTEUR AVEC REGARD</u></b>	1.390,00 €	1.529,00 €
<b><u>COMPTEUR avec BORNE INCONGELABLE Ø 15 mm</u></b>	1.435,00 €	1.578,50 €
<b><u>COMPTEUR avec BORNE INCONGELABLE Ø 20 mm</u></b>	1.800,00 €	1.980,00 €

Taux de T.V.A. appliqué : 10 %

**MODIFICATIONS DE BRANCHEMENTS & AUTRES PRESTATIONS**

Toute modification de branchement ou autre prestation sont soumises à l'accord de l'abonné du devis sur coût réel établi par nos soins.



## *Notre Église*

Mercredi 28 aout, les Echappées Estivales de l'office du tourisme de Châtillon, en lien avec la municipalité proposaient une visite de l'église de Murs aux enfants et adultes.

Sur le thème :

### **Les Églises racontées aux enfants.**

- Histoire, jeux et émerveillement au programme.
- Visite guidée par Diane Hars.

Nous étions une quinzaine de participants, petits et grands enfants.

Merci à diane pour sa pédagogie et son professionnalisme. Nous avons découvert des éléments cachés de notre église.



« **Pèlerins d'espérance** », est le thème du jubilé 2025, voulu par le pape François. Face aux drames de la solitude, de l'incertitude et le caractère provisoire de l'existence, qui « *suscitent dans notre esprit le doute, la peur, le désarroi* » le Pape nous invite à nous appuyer sur l'espérance. L'espérance est la troisième vertu théologale. Elle ne déçoit pas si l'on se réfère aux écrits de l'apôtre Paul « *L'espérance ne déçoit pas, puisque l'amour de Dieu a été répandu dans nos cœurs par l'Esprit Saint qui nous a été donné* ». (Rm5,5).

L'esprit reçu au baptême, rend tout être humain capable d'espérer, et d'être porteur d'espérance pour les autres. L'espérance est fondée sur l'amour de l'Éternel et de la création. Elle nous pousse à aller toujours de l'avant. Ce qui éclaire l'existence, c'est l'espérance, écrivait Jean D'Ormesson.

L'espérance nous invite à contempler et à rendre grâce pour tout ce qui nous met du baume au cœur.

**En ce début d'année** « *Que le Dieu de l'espérance vous donne en plénitude dans votre acte de confiance la joie et la paix* » Ainsi soit-il.

Meilleurs vœux.

P Souly Emmanuel (curé)



**Presbytere de Châtillon-sur-Indre Tél : 02.54.38.75.56**  
**Permanences du lundi au vendredi de 10 h à 12 h**



## Pharmacies

- Pharmacie du Donjon 1 Place de la résistance – Châtillon Tél : 02.54.38.74.67
- Pharmacie du Centre 61 rue Grande – Châtillon Tél : 02.54.38.71.83
- Pharmacie Merkine 4 rue du Mail – Clion Tél : 02.54.38.64.94

## Services médicaux et paramédicaux

- **Médecin**

Frédéric CLUZEAU 11 route de Châteauroux – Châtillon Tél : 02.54.38.76.16

- **Dentiste**

Mihail NAZARIA 40 route de Tours – Châtillon Tél : 09.83.53.53.79

- **Opticiens**

Les lunettes d'Alicia 20 Rue Grande – Châtillon Tél : 02.54.39.46.27

- **Psychologue**

Sophie GUILLOT-BENNOIN 2 Grande Rue – Châtillon Tél : 06.23.29.42.93

- **Sophrologue**

Annick COSSON 12C Rue Paul Langevin – Châtillon Tél : 06.88.79.38.90

- **Ambulances**

Pottier Ambulances 32 rue Sables de Beauregard – Châtillon Tél : 02.47.94.01.01

Berry Ambulances 6 rue Bauduit – Châtillon Tél : 02.54.38.83.80

Sainson – Bigot 19 route de Tours – Châtillon Tél : 06.19.18.72.93

- **Infirmière libérale**

Séverine MODDE 14 rue du Nord – Châtillon Tél : 02.54.84.23.22

Sandra BUFFETEAU 14 rue du Nord – Châtillon 06.62.03.60.67

- **Audioprothésiste**

AUDILAB 14 Rue Grande – Châtillon Tél : 02.54.84.00.00

- **Naturopathe**

Sandra BONNEAU 24 rue de Bellevue – Châtillon Tél : 06.28.71.25.92

John Nature et Energie Tél : 07.50.03.21.19

## Vétérinaires

- J. GUIGON – C. PINSON 60 route de Châteauroux  
Châtillon Tél : 02.54.38.76.24

## Pompes Funèbres

- Pompes Funèbres Legrand  
60 Bis Route de Tours – Châtillon Tél : 02.54.38.61.60
- Pompes Funèbres Châtillonnaises  
6 rue Bauduit – Châtillon Tél : 02.54.38.83.80

**SAMU 15 ou 112 - GENDARMERIE 17 - POMPIERS 18**

# Informations Pratiques

<b>SERVICE</b>	<b>TELEPHONE</b>	<b>ADRESSE</b>
MAIRIE MURS	02 54 38 77 42	5 Place St Hilaire 36700 MURS Mairie.murs@wanadoo.fr
MAIRIE CHATILLON	02 54 38 75 44	Rue Grande 36700 CHATILLON-SUR-INDRE
MAIRIE CLION	02 54 38 64 27	Place de la Mairie 36700 CLION-SUR-INDRE
COMMUNAUTE DE COMMUNES DU CHATILLONNAIS EN BERRY	02 54 39 01 16	1 Rue Maurice Davailon 36700 CHATILLON-SUR-INDRE communautedecommunes36700@orange.fr
SIVOM	02 54 39 01 16	1 Rue Maurice Davailon 36700 CHATILLON-SUR-INDRE sivom@chatillonnais-en-berry.fr
ESPACE FRANCE SERVICE	02.54.38.29.05	8 Place John Stewart de Buchan 36700 CHATILLON-SUR-INDRE Chatillonnais-en-berry@france-service.gouv.fr
SERVICE DE GESTION COMPTABLE (Trésorerie)	02.54.37.01.70	14 rue Jules Ferry 36300 LE BLANC
DECHETTERIE	02 54 38 99 70	Le Porteau 36700 CHATILLON-SUR-INDRE
SYNDICAT DES EAUX	02 54 38 65 38	Place de la Mairie 36700 CLION-SUR-INDRE Sie.clion@orange.fr
GENDARMERIE	02 54 38 23 00	1 Place de la résistance 36700 CHATILLON-SUR-INDRE
PRESBYTERE	02 54 38 75 56	27 bis rue du Nord 36700 CHATILLON-SUR-INDRE
LA POSTE	02 54 38 71 15	Boulevard du Général Leclerc 36700 CHATILLON-SUR-INDRE
	02 54 38 61 00	2 rue Jules Parise 36700 CLION-SUR-INDRE
FAMILLES RURALES LES DEUX BRENNE	02 54 39 35 79	30 place du champ de foire 36220 MARTIZAY
		10 rue Alain Fournier 36700 CHATILLON-SUR-INDRE

## *Informations Pratiques*

<b>SERVICE</b>	<b>TELEPHONE</b>	<b>ADRESSE</b>
ECOLE HENRI COSNIER	02 54 38 73 63	6 Place Henri Cosnier 36700 CHATILLON-SUR-INDRE
COLLEGE JOLIOT CURIE	02 54 38 71 17	Rue Joliot Curie 36700 CHATILLON-SUR-INDRE
ECOLE SAINT JOSEPH	02 54 38 76 53	29 Rue de Bellevue 36700 CHATILLON-SUR-INDRE
GRUPE SCOLAIRE MAURICE BOULAY	02 54 38 64 06	6 Avenue du Château de l'Isle Savary 36700 CLION-SUR-INDRE
CRECHE « LES PETITS ECUREUILS »	02 54 38 86 46	1 Rue Edouard Branly 36700 CHATILLON-SUR-INDRE
RELAIS PETITE ENFANCE (RPE)	02 54 38 99 85 06 79 64 72 85	1 Rue Edouard Branly 36700 CHATILLON-SUR-INDRE
CENTRE DE SECOURS	02 54 38 70 24	Lieutenant Jean François BOURIN 36700 CHATILLON-SUR-INDRE
	02 54 38 67 34	Adjudant Chef Johannes KOUMANS 36700 CLION-SUR-INDRE
MEDIATHEQUE	02 54 38 92 13	8 Place du marché 36700 CHATILLON-SUR-INDRE mediatheque.chatillon-sur-indre.fr bibliotheque.chatillon-sur-indre@wanadoo.fr
	02 54 38 86 61	5 Bis Rue Jules Parise 36700 CLION-SUR-INDRE
CORRESPONDANT PRESSE	02 54 38 92 37 06 62 06 61 35	LA NOUVELLE REPUBLIQUE M. FRUGIER Les Bouchardières 36700 MURS
OFFICE DE TOURISME DU CHATILLONNAIS EN BERRY	02 54 38 74 19	5 Place du Château 36700 CHATILLON-SUR-INDRE <a href="mailto:Chatillon.tourisme@orange.fr">Chatillon.tourisme@orange.fr</a>

## Documents Administratifs

PIÈCES	OÙ S'ADRESSER	DOCUMENTS À FOURNIR	INFORMATIONS
CARTE D'IDENTITÉ	Mairie de Châtillon sur rendez-vous au 02.54.38.75.44	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Formulaire de demande remis sur place ou pré demande en ligne : <a href="http://predemande-cni.ants.gouv.fr">predemande-cni.ants.gouv.fr</a></li> <li>- 2 photos d'identité conformes aux normes</li> <li>- Justificatif de domicile de moins d'1 an (facture eau, EDF, tél, avis imposition)</li> <li>- En cas d'hébergement attestation de l'hébergeant, sa carte d'identité et justificatif de domicile à son nom</li> <li>- Ancienne carte d'identité</li> <li>- Copie intégrale de l'acte de naissance de moins de 3 mois pour les cartes périmées depuis plus de 5 ans ou pour une première demande</li> </ul> <p>Pour les mineurs, pièce d'identité et justificatif de domicile d'un des parents et livret de famille</p> <p>Pour une première utilisation du nom d'usage fournir la copie de l'acte de naissance ou de l'acte de mariage de moins de 3 mois.</p>	<p><b>Coût :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- gratuit pour un renouvellement</li> <li>- 25€ en timbres fiscaux en cas de perte ou de vol</li> </ul> <p><b>Validité :</b> 15 ans depuis le 01/01/2014 10 ans pour les mineurs Pour les cartes délivrées entre le 02/01/2004 et le 31/12/2013, la prolongation de 5 ans est automatique et ne nécessite aucune démarche</p> <p><b>Voyage à l'étranger :</b> si le pays n'accepte pas les CNI de plus de 10 ans et à condition de ne pas être titulaire d'un passeport valide, le renouvellement sera possible en fournissant une preuve du voyage (titre de transport, réservation...)</p>
PASSEPORT	Mairie disposant d'une station biométrique	Voir avec CHATILLON (sur rendez-vous) ou BUZANCAIS	+ 18 ans : 86€ 15 à 18 ans : 42€ -15 ans : 17€
AUTORISATION DE SORTIE DE TERRITOIRE	Mairie du domicile	Formulaire CERFA n° 15646*1 (accessible sur le site <a href="http://service-public.fr">service-public.fr</a> ), renseigné et signé par un titulaire de l'autorité parentale	L'autorisation de sortie de territoire (AST) est obligatoire à partir du 15/01/2017. Pour voyager à l'étranger sans un représentant légal, le mineur devra être en possession de sa pièce d'identité, de l'AST et de la photocopie de la pièce d'identité du parent signataire du formulaire
COPIE D'ACTE DE NAISSANCE, DE MARIAGE, DE DECÈS	Mairie du lieu de l'évènement	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Date de l'acte, nom et prénom de la personne concernée et ceux de ses parents</li> <li>- Motif de la demande</li> <li>- Lien de parenté avec l'intéressé</li> </ul>	<p><b>Si demande par courrier :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>Joindre une enveloppe timbrée</li> <li>Fournir copie de la CNI du demandeur, l'acte sera envoyé au domicile du demandeur après vérification de son droit à obtenir l'acte.</li> </ul>
CASIER JUDICIAIRE	CASIER JUDICIAIRE NATIONAL 44079 NANTES Cedex 1	Ou par Internet : <a href="http://www.cjn.justice.gouv.fr">www.cjn.justice.gouv.fr</a>	
DÉCLARATION DE DÉCÈS	Mairie du lieu de décès	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Livret de famille du défunt ou copie intégrale de son acte de naissance</li> <li>- Certificat de décès</li> <li>- Pièce d'identité du déclarant</li> </ul>	A déclarer dans les 24 h

DÉCLARATION DE NAISSANCE	Mairie du lieu de naissance	-Livret de famille -Carte d'identité -L'acte de reconnaissance si elle a été faite avant -Certificat du praticien	A déclarer dans les 5 jours
RECONNAISSANCE	Mairie	Carte d'identité	
DUPLICATA DU LIVRET DE FAMILLE	Mairie du domicile	-Carte d'identité du demandeur qui doit être l'un des titulaires du livret -Justificatif de domicile -Informations concernant les actes du livret	
DUPLICATA DU PERMIS DE CONDUIRE	En ligne sur le site de l'Agence Nationale des titres sécurisés (ANTS). <a href="https://ants.gouv.fr/">https://ants.gouv.fr/</a>	Joindre à la demande la version numérisée des documents suivants : - Permis de conduire ou déclaration de perte ou de vol -2 photos d'identité -Justificatif de domicile de moins de 3 mois -Carte d'identité	En cas de perte ou de vol, coût : 25€
CARTE GRISE (Certificat d'immatriculation)	En ligne <a href="https://ants.gouv.fr/">https://ants.gouv.fr</a> ou auprès d'un professionnel habilité	-Code de cession -Certificat de vente -Photocopie du dernier contrôle technique de moins de 6 mois si véhicule de + de 4 ans -Justificatif de domicile de moins de 6 mois -Carte d'identité en cours de validité ou permis de conduire -Carte grise barrée et signée par l'ancien propriétaire - coordonnées bancaires	Coût variable en fonction de la puissance fiscale.
<h2>Démarches Administratives</h2>			
INSCRIPTION SUR LES LISTES ÉLECTORALES	Mairie du domicile	-Carte d'identité -Justificatif de domicile de moins de 3 mois -Formulaire de demande	Avant le 31/12 de l'année
RECENSEMENT MILITAIRE	Mairie du domicile	-Livret de famille des parents -Carte d'identité du mineur	Les mineurs doivent se faire recenser dans les 3 mois suivant la date de leurs 16 ans

Le 21 juillet le conseil municipal a fêté ses 4 ans autour d'un barbecue suivi d'un concours de pétanque très convivial

